

BUDGET PRIMITIF 2026

The logo for Limeil-Brévannes is displayed in a stylized, handwritten font. The word "Limeil" is in black, and "Brévannes" is in blue. The letters are connected, giving it a fluid, cursive appearance.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
----------------------	----------

INTRODUCTION.....	3
--------------------------	----------

La section de fonctionnement	6
---	----------

A. Les dépenses de fonctionnement.....	7
1. Les charges à caractère général : 7 031 370,82 € au BP 2026 contre 6 731 741.53 € au BP 2025 8	
2. Les charges de personnel : 20 284 170 € au BP 2026 contre 20 100 000 € au BP 2025	9
3. Les autres charges de gestion courante : 9 585 003,14€ au BP 26 contre 9 363 844,83 € au BP 2025 10	
4. Les charges financières : 797 000 au BP 26 contre 825 586.01 € au BP 2025.....	11
5. Les opérations d'ordre : 4 129 446,36 € au BP 26 contre 3 897 384.98 € au BP 2025.....	12
B. Les recettes de fonctionnement.....	13
1. La fiscalité locale : 31 473 220,34 € au BP 26 contre 31 218 944 € au BP 2025	14
2. Les dotations et autres participations : 6 590 305 € au BP 26 contre 6 236 573 € au BP 2025 16	
3. La tarification des services publics locaux : 2 431 165 au BP 26 contre 2 702 163 € au BP 2025 16	
4. Les autres recettes : 693 500 € au BP 26 contre 431 577 € au BP 2025	17
5. Les recettes d'ordre : 442 500 € au BP 26 contre 180 000 € au BP 2025	17

La section d'investissement :	18
--	-----------

A. Les dépenses d'investissement.....	19
1. Les dépenses d'équipement : 12 387 288,30 au BP 26 contre 9 638 644,96 € au BP 2025.....	19
2. Le remboursement du capital de la dette : 4 413 334 € au BP 26 contre 4 513 334 € au BP 2025 23	
3. Les opérations d'ordre : 442 500 au BP 26 contre 180 000 € au BP 2025.....	23
B. Les recettes d'investissement	24
1. Les recettes fiscales : 720 000 € au BP26 contre 770 000 € au BP 2025	25
2. Les subventions d'équipements : 2 616 826,09 € au BP26 contre 2 215 585,90 € au BP 2025 25	
3. L'emprunt : 8 750 461,85 € au BP 26 contre 8 241 600,08 € au BP 2025	25
4. Le produit des cessions : 730 000 € au BP 2026 contre 8 520 € au BP 2025	26
5. Les recettes d'ordre : 150 000 € au BP 2026 contre 150 000 € au BP 2025.....	26
6. L'autofinancement : 1 188 446,36 € au BP 2026 contre 1 587 384,98€ au BP 2025	26

La capacité d'autofinancement.....	27
---	-----------

INTRODUCTION

Le vote du budget primitif (BP) constitue la deuxième étape du cycle annuel budgétaire des communes, après le débat d'orientations budgétaires (DOB), et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il est voté après la tenue du DOB qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2025.

En principe, son vote devrait intervenir au plus tard le 1er janvier de l'exercice toutefois, la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril (30 avril lorsqu'il s'agit d'une année d'élections) de l'exercice en raison de sa corrélation avec les données transmises par les services de l'Etat lors du 1er trimestre de l'année N.

Ainsi, la Municipalité vote, depuis quelques années, son budget avant ces délais, afin de pouvoir lancer les demandes de subventions et les marchés publics dès le début de l'année afin de commencer les travaux au cours de l'été. Néanmoins, les recettes prévisionnelles au budget primitif restent d'autant plus incertaines pour l'année 2026 en l'absence de vote du budget de l'Etat.

La situation financière au niveau national est instable et nos prévisions s'appuient le troisième projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2026.

Le 14 octobre dernier, le PLF 2026 a été présenté à l'Assemblée nationale. A la lecture de ce projet, un effort global permettant à l'Etat de redresser les comptes publics est demandé aux collectivités territoriales. Celui-ci vise à une amélioration graduelle de la trajectoire des dépenses publiques pour revenir à l'équilibre à l'horizon 2029. Concernant les collectivités territoriales, cet effort correspond à 13 % de l'effort global sur le déficit public.

Cette absence de soutien étatique durable nécessite des efforts importants pour continuer de répondre aux besoins de la population.

Les orientations du PLF 2026, dessinent un redressement progressif de la situation des finances publiques en proposant une baisse substantielle des dépenses publiques afin de contenir le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 puis de le ramener sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2029.

L'analyse du budget primitif 2026 se dessine avec des dépenses de fonctionnement qui continuent de croître plus rapidement que les recettes, en raison d'une déflation très lente mais également du fait de l'impact des décisions réglementaires prises par l'Etat sur les charges de personnel et du poids des contributions obligatoires.

Parallèlement, et comme annoncé lors du DOB, les ressources locales s'effritent inévitablement rendant le recours à l'emprunt nécessaire pour les collectivités territoriales. Toutefois, la commune conserve la même trajectoire financière : poursuite d'une gestion rigoureuse de ses dépenses réelles de fonctionnement, optimisation de ses

ressources, sans avoir recours au levier fiscal, afin d'investir toujours plus pour relever les défis de demain.

En 2026, l'objectif sera d'assurer la continuité du financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux de la municipalité, présenté dans les grandes lignes lors de la séance du Conseil municipal du 20 novembre 2025.

Le PPI intègre les investissements indispensables à l'attractivité du territoire de la commune et à la préservation de la qualité de vie des Brévannais, notamment par la recherche de co-financement et par le recours maîtrisé à l'emprunt dans un contexte de taux d'intérêts qui remontent progressivement.

Il est important de souligner que le concours de l'Etat et des partenaires institutionnels sont en nettes diminutions depuis plusieurs années et le PLF 2026 ne fait que confirmer cette trajectoire.

Le budget primitif 2026 s'inscrit donc dans un contexte économique global instable mais qui s'accompagne toujours d'une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir.

Le budget est ainsi équilibré :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	17 896 734,30	41 839 990,32	59 736 724,62
Recettes	17 896 734,30	41 839 990,32	59 736 724,62

Compte tenu du vote relativement tôt de ce budget et des résultats de clôture non arrêtés à ce jour, les résultats ne peuvent pas être repris par anticipation. Ils seront repris au moment du Budget Supplémentaire (BS) dont le vote sera programmé en avril 2026.

L'équilibre du budget primitif des deux sections détaillées par chapitre se présente ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2026			
Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 031 370,82	013 - ATTENUATION DE CHARGES	115 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	20 284 170,00	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 431 164,98
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	73 - IMPOTS ET TAXES	7 937 994,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 585 003,14	731 - FISCALITE LOCALE	23 535 226,34
66 - CHARGES FINANCIERES	797 000,00	74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 590 305,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	693 500,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 188 446,36	76 - PRODUITS FINANCIERS	45 300,00
042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 941 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 000,00
		042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	442 500,00
Total général	41 839 990,32	Total général	41 839 990,32
Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	442 500,00	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 188 446,36
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 941 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	391 112,00	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 413 334,00	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	730 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	211 202,00	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	720 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	150 000,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 616 826,09
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 926 086,30	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 750 461,85
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 100 000,00	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	800 000,00
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	6 500,00		
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	106 000,00		
Total général	17 896 734,30	Total général	17 896 734,30

La répartition des dépenses réelles (hors dépenses d'ordre) par politiques publiques est indiquée selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'investissement	Total BP 2026
Services Généraux	31 392 860,71	7 035 788,10	38 428 648,81
<i>dont contribution FCCT GPSEA</i>	<i>6 800 000,00</i>	<i>-</i>	<i>6 800 000,00</i>
<i>dont remboursement des annuités de la dette</i>	<i>7 420 000,00</i>	<i>4 413 334,00</i>	<i>11 833 334,00</i>
<i>dont virement à la section d'investissement</i>	<i>1 197 946,36</i>	<i>-</i>	<i>1 197 946,36</i>
<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 400 000,00</i>	<i>-</i>	<i>2 400 000,00</i>
<i>dont masse salariale</i>	<i>20 284 170,00</i>	<i>-</i>	<i>20 284 170,00</i>
Sécurité	975 169,01	451 996,20	1 427 165,21
Enfance	1 221 030,44	469 150,00	1 690 180,44
Culture	329 354,28	5 000,00	334 354,28
Centre de loisirs - Sports - Jeunesse	721 481,02	5 150 200,00	5 871 681,02
Secteur social	1 293 718,50	32 050,00	1 325 768,50
<i>dont Subvention CCAS</i>	<i>959 500,00</i>		<i>959 500,00</i>
Seniors	203 950,00	-	203 950,00
Crèches	450 553,00	3 010,00	453 563,00
Logements	19 790,00	500,00	20 290,00
Cadre de vie	1 033 447,00	4 133 500,00	5 166 947,00
Développement Economique	69 190,00	23 040,00	92 230,00
Total BP 2026	37 710 543,96	17 304 234,30	55 014 778,26

Cette répartition par secteur démontre que la commune veille à assurer ses politiques publiques prioritaires : l'éducation et la jeunesse, la préservation du cadre de vie et la solidarité intergénérationnelle.

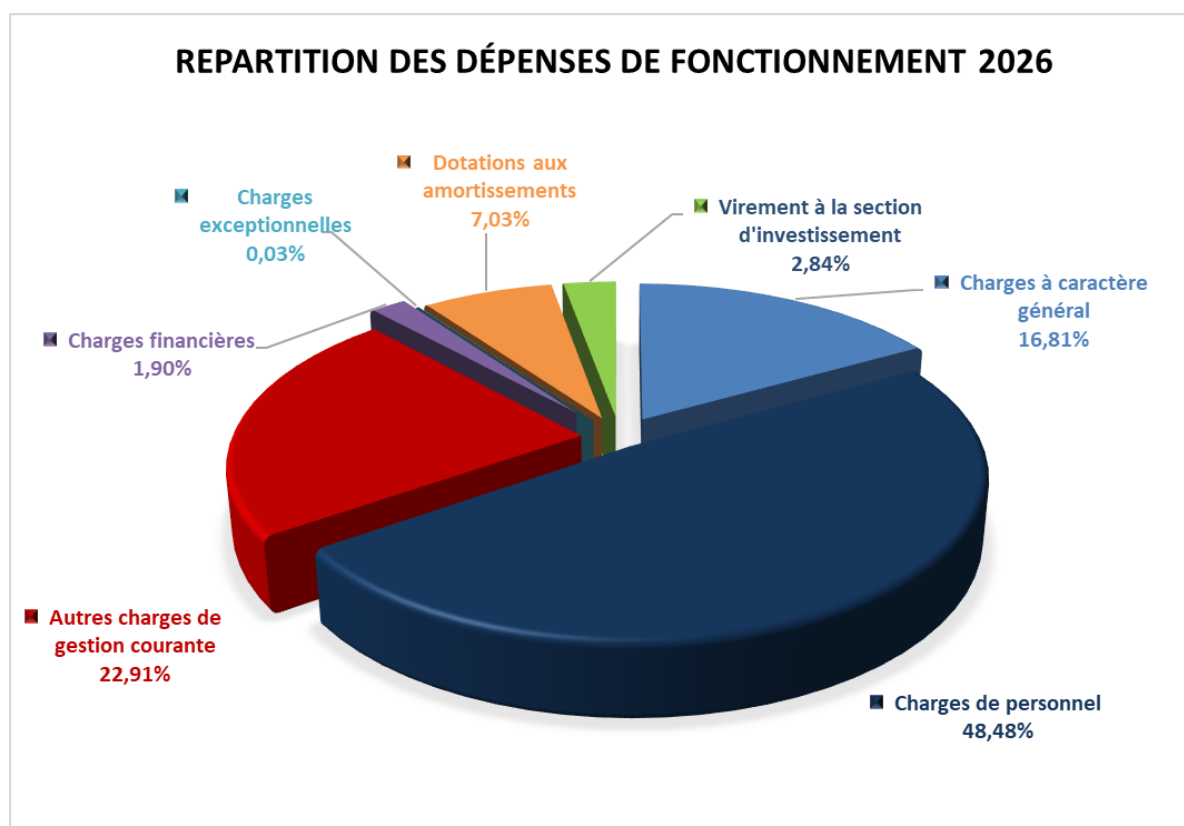
La section de fonctionnement

41 839 990,32 € contre 40 928 557 € au BP 2025

A. Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement Dépenses par chapitre		BP 2025	BP 2026	% évolution
011	Charges à caractère général	6 731 741,53	7 031 370,82	4,45%
012	Charges de personnel	20 100 000,00	20 284 170,00	0,92%
65	Autres charges de gestion courante	9 363 844,48	9 585 003,14	2,36%
	<i>Dont subvention CCAS</i>	<i>950 000,00</i>	<i>959 500,00</i>	<i>1,00%</i>
	<i>Dont contribution GPSEA</i>	<i>6 729 632,00</i>	<i>6 800 000,00</i>	<i>1,05%</i>
66	Charges financières	825 586,01	797 000,00	-3,46%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	13 000,00	30,00%
042	Dotations aux amortissements	2 310 000,00	2 941 000,00	27,32%
023	Virement à la section d'investissement	1 587 384,98	1 188 446,36	-25,13%
TOTAUX		40 928 557,00	41 839 990,32	2,23%

Globalement, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,23 % par rapport au BP 2025 avec des variations hétérogènes constatées sur les dépenses réelles de fonctionnement. Par ailleurs, en neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement restent stables malgré une hausse de 4,45 % des charges à caractère général notamment par l'augmentation des dépenses de fluides.



1. Les charges à caractère général : 7 031 370,82 € au BP 2026 contre 6 731 741.53 € au BP 2025

Les charges courantes permettent aux services publics de la commune de fonctionner correctement. Ces charges, du fait de leur composition (achats d'énergie, de fournitures de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent le premier poste touché par la hausse des prix.

Globalement, elles augmentent de 4,45% % par rapport au BP 2025 sous l'effet principalement de la hausse des dépenses énergétiques.

➤ Les dépenses énergétiques : 1 478 100 € au BP 2026 contre 1 428 428 € au BP 2025

Les dépenses énergétiques sont constituées de l'eau, l'électricité, le chauffage urbain et le carburant. Elles représentent 21% des dépenses courantes.

	BP 2025	BP 2026	Variation BP2026/ BP2025
Eau	166 580,00	152 200,00	-8,63%
Electricité	662 250,00	729 500,00	10,15%
Gaz	521 598,00	518 400,00	-0,61%
Essence	78 000,00	78 000,00	0,00%
TOTAL	1 428 428,00	1 478 100,00	3,48%

Les prévisions 2026 sont en hausse en raison de l'augmentation des prix des tarifs de l'électricité et du gaz ainsi que des abonnements. La municipalité reste très attentive à l'évolution du prix de l'énergie et adopte une politique de sobriété depuis plusieurs années.

➤ Les dépenses incompressibles liées au fonctionnement des services :

Plus généralement, ce chapitre intègre toutes les autres dépenses qui concourent au fonctionnement des services municipaux.

Ces dépenses (hors fluides) augmentent de près de 5% notamment en raison de la prise en compte de la refacturation des services partagés avec le Territoire (+ 177 K€).

Répartition par postes de dépenses	BP 2025	BP 2026	Variation BP 2026/BP2025
Entretiens des terrains, des bâtiments, voiries et réseaux	1 292 135,28	1 191 597,28	-7,78%
Contrats de prestation de services	681 727,00	687 685,00	0,87%
Achat de prestations de services	450 750,00	469 868,00	4,24%
Loyers et charges	383 441,00	441 810,40	15,22%
Fournitures de petits équipements	266 114,00	298 897,47	12,32%
Transports de personnes	223 850,00	235 647,00	5,27%
Fournitures scolaires et administratives	162 861,30	160 104,01	-1,69%
Entretien des locaux	124 479,00	125 479,00	0,80%
Honoraires et frais d'actes	113 952,00	104 613,56	-8,20%
Impressions	83 475,00	71 899,00	-13,87%
Fiscalité	136 780,00	204 080,00	49,20%
Assurances	256 700,00	286 950,00	11,78%
Téléphonie	102 760,00	98 910,00	-3,75%
Fêtes et cérémonies	428 143,95	409 843,10	-4,27%
Formation	103 000,00	103 000,00	0,00%
Affranchissement du courrier	45 000,00	40 000,00	-11,11%
Vêtements de travail	63 760,00	63 760,00	0,00%
Adhésion	51 705,00	52 397,00	1,34%
Annonces et insertions	25 680,00	21 480,00	-16,36%
Services partagés avec GPSEA	300 000,00	477 000,00	59,00%
Combustibles	7 000,00	8 250,00	17,86%
Total	5 303 313,53	5 553 270,82	4,71%

La commune gère rigoureusement ses dépenses en se réinterrogeant constamment sur les activités des services. Cette bonne gestion a permis une baisse sur les fournitures de petit équipement et les transports de personnes permettant de contrebalancer la hausse d'autres lignes, notamment celles liées à l'animation de la population (achat de prestations de services).

Toutefois, parallèlement à cette gestion rigoureuse certains postes de dépenses (hors fluides) continuent d'augmenter notamment la refacturation des services partagés par le Territoire.

2. Les charges de personnel : 20 284 170 € au BP 2026 contre 20 100 000 € au BP 2025

Les dépenses de personnel, estimées à 20,3 M€ restent stables (+0,92%) par rapport au budget primitif 2025 et représentent 50% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les mesures prises en compte pour la construction du budget 2026 correspondent soit :

A la déclinaison de mesures réglementaires :

- L'incidence du GVT (glissement vieillesse technicité) pour 121 K€ qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant du fait des avancements d'échelon, des avancements de grade et des changements de cadres d'emploi liés à la promotion interne.

- L'augmentation envisagée par le gouvernement des cotisations à la CNRACL à hauteur de 4 points, évaluée à 177K€ sur une année.
- La mise en place obligatoire d'une participation à la protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire).

A la prise en compte des règles internes propres à la collectivité et notamment :

- La poursuite de la réaffectation sur des postes vacants d'agents en reclassement professionnel,
- Les recrutements non réalisés en 2025 en raison d'une forte tension du monde du travail dans les différents métiers (ressources humaines, petite enfance, métiers du bâtiment, police municipale ...)
- La mise en place de contrats d'apprentissage, service civique et gratification des stagiaires de plus de deux mois.

En 2026, la rémunération principale des fonctionnaires (titulaires et stagiaires) est estimée à 5,93 M€ auxquels s'ajoutent 294 K€ de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), indemnités de résidence et supplément familial de traitement et 1,7 M€ d'indemnités diverses, la principale étant le régime indemnitaire (RIFSEEP).

Les rémunérations et les primes des personnels contractuels sont évaluées à 7,48 M€, les cotisations à l'URSSAF à 2,5 M€ et celles aux caisses de retraite à 2,2 M€.

Les cotisations obligatoires au CNFPT et au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne sont quant à elles évaluées à 157 803 €.

3. Les autres charges de gestion courante : 9 585 003,14€ au BP 2026 contre 9 363 844,83 € au BP 2025

Ces charges continuent de progresser avec une variation entre le BP 2026 et le BP 2025 de 2.36 %.

Répartition des autres charges courantes	BP 2025	BP 2026	Variation BP2025/BP2025
FCCT versé à GPSEA	6 729 632,00	6 800 000,00	1,05%
Contribution au CCAS	950 000,00	959 500,00	1,00%
Subvention BSPP	691 051,00	756 000,00	9,40%
Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	308 000,00	308 000,00	0,00%
Indemnités des élus + formations	287 564,83	286 854,70	-0,25%
Contributions SAF	140 000,00	180 000,00	28,57%
Autres charges exceptionnelles	10 050,00	30 050,00	199,00%
Licences informatiques	109 590,00	107 490,00	-1,92%
Contribution pour l'accueil des élèves Brévannais	86 338,00	52 108,44	-39,65%
Créances irrécouvrables	32 000,00	81 000,00	153,13%
Frais de fonctionnement centre photovoltaïque	11 000,00	11 200,00	1,82%
Bourses et prix	8 619,00	12 800,00	48,51%
Total	9 363 844,83	9 585 003,14	2,36%

Le Fond de compensation des charges transférées (FCCT), qui est versé au Territoire (GPSEA), est estimé à 6 800 000 € et représente la part la plus importante des dépenses après la masse salariale.

L'ensemble des fonds à GPSEA comprends le FCCT et les services partagés inclus dans les charges à caractère générale.

	2024	2025	Evolution %
FCCT	6 653 693,00	6 729 632,00	1,1%
Services partagés	457 866,16	538 709,86	17,7%
<i>dont hygiène publique</i>	29 850,22	-25 612,36	-185,8%
<i>dont restauration scolaire</i>	407 758,06	462 802,28	13,5%
<i>dont propreté urbaine</i>	20 257,88	101 519,94	401,1%
TOTAL	7 111 559,16	7 268 341,86	2,2%

L'évolution des contributions versées à GPSEA de 3% par rapport au BP 2024 a deux origines principales :

- L'actualisation annuelle prévue par la loi (sur la part actualisable du FCCT) qui correspond au coefficient d'actualisation forfaitaire des valeurs locatives calculé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024 (1,7%). L'évolution n'a pas encore été arrêtée entre 2024 et 2025 mais est estimé à 1,5% par GPSEA.
- Mise en œuvre du pacte fiscal et financier adopté par le Conseil de territoire en 2022. Ce pacte financier instaure notamment un plancher de 25% et plafond de 35%. Une dynamique fiscale de la commune qui est plus importante sur l'année n-1 vient augmenter la contribution annuelle sur l'année suivante.
- La somme négative correspondant à l'hygiène publique est un avoir sur trop perçu GPSEA.

La prévision de la subvention d'équilibre versée au CCAS de la ville est en hausse de 1 % en raison de son indexation sur la revalorisation des bases fiscales. Néanmoins, ce soutien pourra faire l'objet d'une actualisation en cours d'année et selon ses besoins afin de poursuivre le soutien des Brévannais en situation de fragilité.

La contribution versée dans le cadre du fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris augmente de 9,4 % par rapport au BP 2025.

Les subventions de fonctionnement sont composées du soutien aux associations locales (290 K€), du soutien aux jeunes Brévannais dans le cadre du dispositif « bourse à projets » et de l'aide financière accordée pour l'installation de portails et portes motorisés.

4. Les charges financières : 797 000 au BP 2026 contre 825 586.01 € au BP 2025

Il s'agit des intérêts versés dans le cadre des emprunts à échoir au 1er janvier 2026.

Cette prévision 2026 qui diminue de 3,46% par rapport au BP 2025 est justifiée par la baisse des taux d'intérêts en 2025 et sa stabilisation sur l'année 2026 ainsi que l'extinction de certains prêts.

La prévision se répartit de la façon suivante :

- Intérêts de la dette de la Ville : 800 000 € ;
- Intérêts de la dette liée à la reprise des emprunts de la SEM ALB : 32 508, 33 € ;
- Intérêts courus non échus : - 58 000 €
- Autres intérêts : 22 491,67 €

Le taux d'endettement moyen 2026 est évalué à 2,07 % (contre 2.15% en 2025).

Ce poste fera l'objet d'un ajustement à la hausse pour intégrer les intérêts financiers liés aux nouveaux emprunts contractés et mobilisés en 2026.

5. Les opérations d'ordre : 4 129 446,36 € au BP 2026 contre 3 897 384.98 € au BP 2025

Les opérations d'ordre sont composées des dotations aux amortissements, du virement de la section de fonctionnement et des provisions.

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 188 446,36
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 400 000,00
042	6815	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60 000,00
042	6817	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	30 000,00
042	6861	DOT. AUX AMORTI. DES PRIMES DE REMBT DES OBLIGAT.	451 000,00
		TOTAL	4 129 446,36

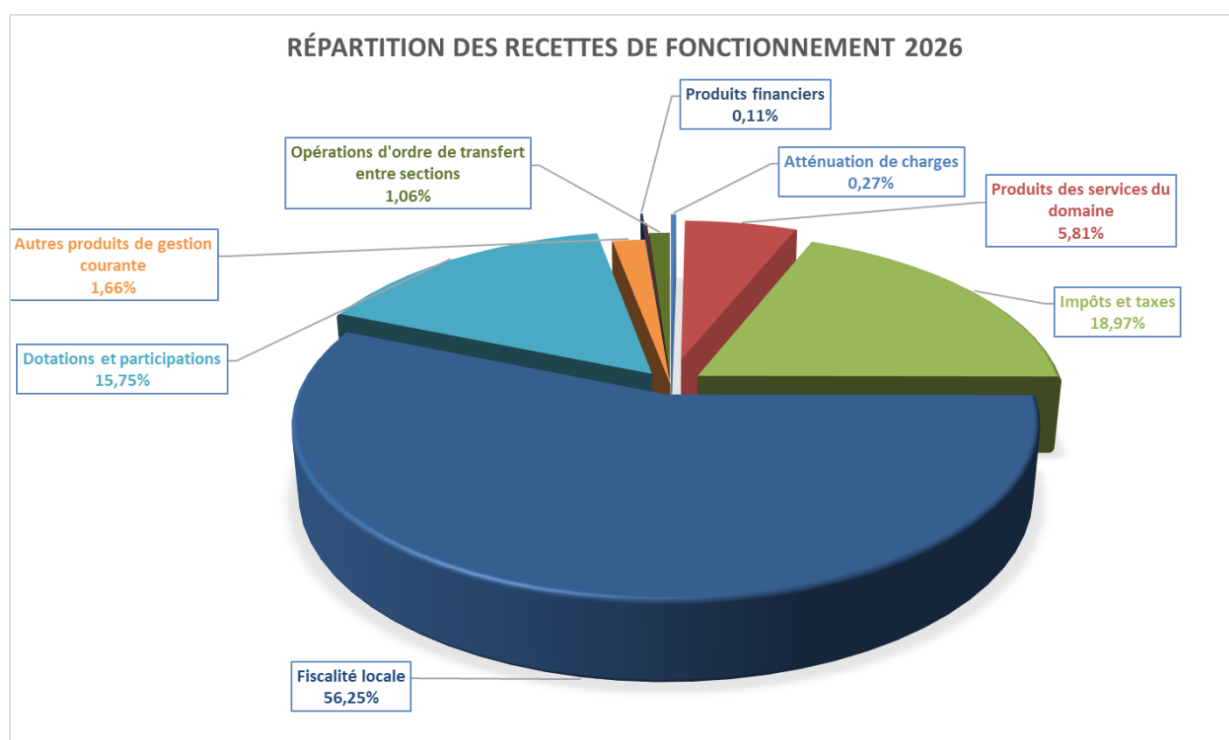
En ce qui concerne les amortissements, les dotations augmentent par rapport au BP 2025 (+ 200 K€) en raison du rattrapage de certaines opérations améliorant ainsi la qualité comptable.

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées au regard des hypothèses présentées lors du débat d'orientations budgétaires 2026.

Les recettes réelles de fonctionnement sont présumées en hausse de 2,23 % par rapport à l'année 2025.

Fonctionnement Recettes par chapitre		BP 2025	BP 2026	% évolution
013	Atténuation de charges	115 000	115 000	0%
70	Produits des services du domaine	2 702 163	2 431 165	-10%
73	Impôts et taxes	8 090 352	7 937 994	-2%
731	Fiscalité locale	23 128 592	23 535 226	2%
74	Dotations et participations	6 236 573	6 590 305	6%
75	Autres produits de gestion courante	431 577	693 500	61%
76	Produits financiers	44 300	45 300	2%
77	Produits exceptionnels	-	49 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000	442 500	146%
TOTAUX		40 928 557,00	41 839 990,32	2,23%



1. La fiscalité locale : 31 473 220,34 € au BP 2026 contre 31 218 944 € au BP 2025

Le passage en M57 a divisé ce chapitre en deux chapitres distincts avec d'une part la fiscalité locale et d'autre part les impôts et taxes.

1.1. Fiscalité locale

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	22 125 278,00	22 789 036,34	3%
TAXES S/ DROITS DE MUTATION OU TAXE PUBLICITE FONC	600 000,00	405 000,00	-33%
TAXE SUR LES PYLÔNES	18 814,00	19 190,00	2%
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	350 000,00	297 500,00	-15%
DROITS DE PLACE	8 500,00	8 500,00	0%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	6 000,00	6 000,00	0%
AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILES	20 000,00	10 000,00	-50%
TOTAL	23 128 592,00	23 535 226,34	2%

Les contributions directes constituent la principale ressource des collectivités territoriales.

Globalement, elle est estimée à 23 535 226€ et représente pour la commune de Limeil-Brévannes près de 55% des recettes réelles de fonctionnement projetées en 2026.

À la suite des différentes réformes subies ces dernières années, ces contributions directes, pour la commune de Limeil-Brévannes, se composent aujourd'hui de 3 taxes :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ;

L'évolution du produit relatif à la fiscalité locale est soumise à quatre facteurs :

- Les taux votés ;
- La revalorisation des bases fiscales ;
- Le nombre de logements présents sur le territoire ;
- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire.

Les taux applicables en 2025 sont les suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **29,24 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **36,64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **107,41%**

Toutefois, à l'approche des élections qui auront lieu en mars 2026 ainsi qu'en raison de l'instabilité autour de l'adoption du PLF 2026, le vote des taux sera laissé à l'appréciation de la future équipe municipale.

Dans ce contexte, l'augmentation projetée des contributions directes sur l'exercice 2026, + 3 %, soit environ + 663 K€ par rapport aux bases définitives de l'année 2025, s'appuie d'une part, sur la revalorisation annuelle des bases fiscales qui s'appuie sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) (+1%). Et d'autre part, sur une évolution prudente des bases physiques, de l'ordre de 2% en raison de l'installation progressive des entreprises sur le parc des entrepreneurs.

S'ajoute également aux contributions directes un coefficient correcteur destiné à compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette enveloppe financière fera l'objet d'un réajustement au moment du BS, après la notification des bases foncières prévisionnelles par les services fiscaux de l'Etat (état 1259) et des travaux menés par la Commission communale des impôts directs (CCID) en ce qui concerne les variations physiques.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est issue des frais payés dans le cadre d'une acquisition immobilière (1,20% du prix d'achat). Le montant encaissé par la commune varie donc en fonction du dynamisme du marché immobilier. Ce poste de recettes moins dynamique depuis 2024, devrait se stabiliser en 2026 en lien avec le contexte du marché immobilier. Il est estimé à 400 K€ (-33% par rapport au BP 2025).

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est projetée à 298 K€, soit une baisse de 15% en lien avec les baisses de la consommation énergétique des ménages constatées depuis 2023, dans le cadre des mesures de sobriété énergétique.

1.2. Impôts et taxes

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	5 837 994,00	5 837 994,00	0%
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION IDF	2 252 358,00	2 100 000,00	-7%
TOTAL	8 090 352,00	7 937 994,00	-2%

En ce qui concerne les autres ressources de la fiscalité locale, l'attribution de compensation perçue par la Métropole du Grand Paris reste stable à 5,837 M €.

S'agissant du FSRIF, le montant prévu pour 2026 est estimé à 2,1 M€, soit une diminution de 7% par rapport au BP 2025. Une baisse depuis 2023 ayant été observée, il est prudent de ne pas ajuster cette ressource.

2. Les dotations et autres participations : 6 590 305 € au BP 2026 contre 6 236 573 € au BP 2025

Les dotations de l'Etat, qui sont les principales recettes de ce chapitre, restent stables par rapport aux prévisions du BP 2025 alors que les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 2% en parallèle.

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
DOTATION FORFAITAIRE	2 428 369,00	2 452 652,69	1%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 299 152,00	1 273 168,96	-2%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	559 101,00	557 982,80	-0,2%
FCTVA	0,00	10 000,00	
DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION	36,00	36,00	-
AUTRES DOTATIONS	220 000,00	165 682,55	-25%
PARTICIPATIONS	1 311 176,00	1 667 619,00	27%
ETAT-COMPENSATION AU TITRE DES TAXES FONCIERES	386 660,00	427 084,00	10%
DOTATIONS DE RECENSEMENT	5 079,00	5 079,00	
DOTATIONS POUR LES TITRES SECURISES	27 000,00	27 000,00	
DOTATIONS REGION	0,00	4 000,00	
TOTAL	6 236 573,00	6 590 305,00	6%

Plus précisément, la municipalité prévoit une baisse de 2% de la dotation de solidarité urbaine (DSU) en raison de l'amélioration du potentiel fiscal de la commune (rang DSU 231 en 2025 contre 226 en 2024) et une stabilisation des autres dotations de l'Etat (DF et DNP).

Par ailleurs, la commune bénéficie d'allocations compensatrices au titre des taxes foncières de certaines catégories d'habitats (115K€ au BP 2026) et des locaux industriels et commerciaux (312€ au BP 2026) à la suite de la réduction de moitié de leurs valeurs locatives cadastrales actée dans l'article 4 de la loi de finances pour 2021.

S'agissant des autres participations attendues de la part des partenaires institutionnels de la ville, sont prévues près de 1,2 M€ subventions de la CAF et 140 K€ de la participation des collectivités aux frais de fonctionnement du SAMI.

3. La tarification des services publics locaux : 2 431 165 € au BP 2026 contre 2 702 163 € au BP 2025

Les produits des domaines correspondent principalement aux recettes perçues auprès des usagers du service public dans le cadre des missions assurées par les services publics communaux et des redevances pour utilisation du domaine public.

Cette baisse de 10% correspond d'une part à une diminution de la fréquentation des crèches, écoles et centres de loisir et d'autre part à une prévision prudente des recettes liées aux événements culturels de la ville.

4. Les autres recettes : 693 500 € au BP 2026 contre 431 577 € au BP 2025

Ces autres recettes connaissent une croissance de 61 %, principalement en raison des indemnités du sinistre des Restos du Cœur que la commune va percevoir à hauteur de 365 K€.

Elles sont détaillées de la façon suivante :

- Les recettes d'apurement des charges rattachées pour 50 K€ ;
- Les loyers versés pour occupation des logements et locaux communaux (118 K€) ;
- Les remboursements sur rémunérations ou sur charges de personnel pour 100 K€ ;

5. Les recettes d'ordre : 442 500 € au BP 2026 contre 180 000 € au BP 2025

Les recettes d'ordre du chapitre 042 sont équilibrées aux dépenses d'ordre du chapitre 040 en section d'investissement. Elles varient d'une année sur l'autre au regard des opérations comptables à réaliser.

Cette enveloppe est composée de la valorisation des travaux réalisés en régie par les services techniques, de la neutralisation des subventions d'équipement (chapitre 204) et de l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 13) sur le même rythme que le bien financé.

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
042	722	TRAVAUX EN REGIE	250 000,00
042	777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	192 500,00
		TOTAL	442 500,00

La section d'investissement :

17 896 734,30 € au BP 2026 contre 15 283 090,96 € au BP 2025

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 17 896 734,30 € soit une augmentation de 17 % par rapport au BP 2025. Cette évolution s'explique par le fait que certains projets lancés en 2025 sont en phase de travaux.

ENSES PAR CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	% évolution
INVESTISSEMENT	10 439 756,96	12 890 900,30	23,48%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 180,00	211 202,00	8,77%
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	115 000,00	150 000,00	30,43%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 699 464,96	6 926 086,30	21,52%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 630 000,00	5 100 000,00	40,50%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	391 112,00	391 112,00	0,00%
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	6 500,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	410 000,00	106 000,00	-74,15%
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	9 638 644,96	12 387 288,30	28,52%
EMPRUNTS	4 513 334,00	4 413 334,00	-2,22%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 513 334,00	4 413 334,00	8,77%
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	180 000,00	442 500,00	145,83%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	150 000,00	0,00%
TOTAL DEPENSES	15 283 090,96	17 896 734,30	17,10%

1. Les dépenses d'équipement : 12 387 288,30 au BP 2026 contre 9 638 644,96 € au BP 2025

Les dépenses d'équipement 2026 s'inscrivent dans le programme pluriannuel d'investissement 2025-2029 présenté lors du débat d'orientations budgétaires 2026.

Les dépenses d'équipement sont détaillées par secteur dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation en % de BP à BP
Administration générale (bâtiments communaux, cimetière ...)	1 353 636,72 €	2 216 932,10 €	63,78%
Sécurité dont police municipale	565 598,24 €	451 996,20 €	-20,09%
Bâtiments et équipements scolaires	1 425 520,00 €	463 150,00 €	-67,51%
Bâtiments et équipements sportifs	3 846 400,00 €	5 145 200,00 €	33,77%
Secteur social - Crèches et garderies	18 150,00 €	14 510,00 €	-20,06%
Acquisitions foncières	485 000,00 €	1 705 000,00 €	251,55%
Aménagement - développement économique et éclairage public	630 340,00 €	100 000,00 €	-84,14%
Espaces verts	4 000,00 €	117 000,00 €	2825,00%
Voirie et équipement de voirie	1 310 000,00 €	2 173 500,00 €	65,92%
TOTAL	9 638 644,96 €	12 387 288,30 €	28,45%

Ces dépenses sont en augmentation de 28,45 % par rapport au BP 2025. Néanmoins, cette enveloppe pourra être ajustée lors des décisions modificatives infra-annuelles compte tenu des résultats qui seront intégrés et des attributions de subvention.

En tout état de cause, la Municipalité poursuit son effort d'équipement présenté lors des précédents débats d'orientations budgétaires : modernisation de certains équipements sportifs, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants Brévannais, l'aménagement des voiries et la transition écologique.

Le détail des principaux investissements par thématique est présenté ci-dessous :

➤ **Espaces publics (3,522 M€) :**

Les investissements en 2026 seront consacrés aux travaux de voiries notamment à la requalification de l'avenue des Tilleuls ainsi qu'à l'aménagement de la base-vie GPSEA et d'un parking.

Thématique	Opération	BP 2026
Espace public	Reprise de concession et travaux au cimetière	23 900,00
	Etude travaux au cimetière	30 000,00
	Motorisation portail cimetière	5 000,00
	Gros travaux d'entretien de la voirie	521 500,00
	Requalification de l'avenue des Tilleuls	1 730 000,00
	Matériels de voirie	28 180,00
	Base vie GPSEA et parking ville	1 055 000,00
	Mobiliers urbains	86 532,00
	Remplacement bornes incendie	42 000,00
Total		3 522 112,00

➤ **Sports (5,091 M€) :**

Les investissements en faveur de la politique sportive concerneront principalement l'avancement sur le projet de construction d'un nouveau complexe sportif Marie Paradis dont le coût total est estimé à 14,3 M€.

Thématique	Opération	BP 2026
Sports	Travaux et mise en conformité Guimier et Leroy	41 200,00
	Aménagement Salle de Gym Guimier	50 000,00
	Construction du complexe sportif Marie Paradis	5 000 000,00
	Remise en état salle J.Larousse	12 000,00
	Divers travaux Stade PVC	23 500,00
Total		5 091 200,00

➤ **Foncier (2,227 M€) :**

La commune poursuit sa démarche foncière en collaboration avec le Syndicat de l'action foncière (SAF) du Val-de-Marne dans le cadre de la ZAC du centre-ville.

Thématique	Opération	BP 2026
Foncier	Acquisitions par le SAF94	100 000,00
	Taxe foncière Chantin	391 112,00
	Aquisitions projet du centre-ville	1 705 000,00
	Divers (documents urbanisme) + Frais études	31 000,00
Total		2 227 112,00

➤ **Sécurité (259 K€) :**

L'enveloppe prévisionnelle pour l'année 2026 en faveur de la sécurité et la tranquillité de notre population est estimée à 259 K€, avec une majeure partie dédiée à la poursuite du déploiement de la vidéoprotection.

Thématique	Opération	BP 2026
Sécurité	Vidéoprotection 4 ème phase	237 075,20
	Matériels divers	22 421,00
Total		259 496,20

➤ **Transition énergétique (375 K€) :**

Une véritable politique en faveur de la transition énergétique a été engagée depuis plusieurs années afin de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la commune notamment le passage en LED sur l'ensemble du territoire.

En outre, afin de préserver l'environnement et le cadre de vie de nos Brévannais, un montant de 156 K€ est alloué en 2026 au renouvellement de la flotte automobile et 115 K€ à destination de la biodiversité (ferme pédagogique/aménagement de jardinières).

Thématique	Opération	BP 2026
Transition énergétique et Développement Durable	Renouvellement de la flotte automobile	156 300,00
	Remplacement vitrages C. Marin	29 000,00
	Dépenses imprévues	40 000,00
	Aménagement Ferme pédagogique (plantations...)	115 000,00
	Surveillance de la qualité de l'air	10 000,00
	Remplacement luminaires divers sites (Divers écoles JLM, Curie, Stades...)	25 000,00
	Total	375 300,00

➤ **Patrimoine bâti (187 K€) :**

Une enveloppe de 187 K€ est consacrée à l'entretien des bâtiments ainsi qu'au renouvellement de matériaux et aux diagnostics obligatoires.

Thématique	Opération	BP 2026
Patrimoine bâti	Travaux et outillages divers	101 349,86
	Diagnostic amiante	5 000,00
	Matériels pour manifestation	12 632,00
	Aménagement d'un street workout Pasteur	23 000,00
	Climatisation salle Barbara	45 426,82
Total		187 408,68

➤ **Education (417 M€) :**

La commune poursuit son plan de déploiement du numérique dans ses écoles avec le renouvellement des ENI.

Parallèlement, des dépenses d'entretien des bâtiments scolaires et d'amélioration du confort de nos jeunes Brévannais sont réalisés notamment par les divers travaux listés ci-dessous :

Thématique	Opération	BP 2026
Education	Remplacement d'une partie des ENI	76 300,00
	Matériels de bureau et mobiliers scolaire	19 150,00
	Climatisation écoles Curie et Rosa Luxembourg	23 000,00
	Travaux de sécurisation Pasteur	59 500,00
	Divers travaux écoles	39 200,00
	Remplacement fenêtres et portes à JL. Marquèze	200 000,00
Total		417 150,00

➤ **Moyens généraux (308 K€) :**

Cette enveloppe concerne les achats de mobilier ainsi que des investissements dans l'informatique et les télécommunications.

Thématique	Opération	BP 2026
Moyens généraux	Logiciels	24 180,00
	Matériels de téléphonie	31 500,00
	Matériels divers Sono - Projecteurs led	30 100,00
	Mobiliers et materiels divers	23 439,42
	Matériels de bureau informatique	154 500,00
	MSH - Défibrillateurs	20 000,00
	Equipements Bar Ephemere (tables, frigo ...)	3 480,00
	Refonte du site internet	20 310,00
Total		307 509,42

2. Le remboursement du capital de la dette : 4 413 334 € au BP 2026 contre 4 513 334 € au BP 2025

Le remboursement de l'emprunt est prévu à hauteur de 4 413 334 € pour l'année 2026, en stabilité par rapport au BP 2025. Cette prévision intègre, une prévision de remboursement de capital lié aux emprunts qui seraient contractés en 2026.

3. Les opérations d'ordre : 442 500 au BP 2026 contre 180 000 € au BP 2025

Il s'agit des mêmes opérations comptables que celles comptabilisées en recettes de fonctionnement (*cf : I.B.5 Les recettes d'ordre*).

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
040	13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	10 000,00
040	13912	SUB. TRANSF CPTÉ RESULT. REGIONS	22 000,00
040	139151	SUBV TRANSF CPTÉ RESULT GFP DE RATTACH.	10 000,00
040	139158	SUBV TRANSF CPTÉ RESULT AUTRE GROUPEMENT	150 000,00
040	13938	AUTRES	500,00
040	2313	TRAVAUX EN REGIE	250 000,00
		TOTAL	442 500,00

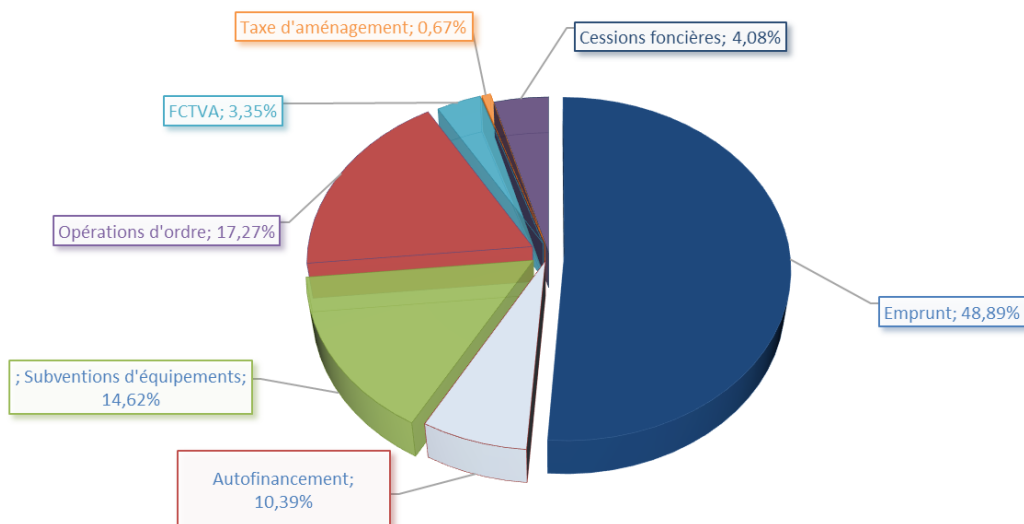
B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2026 projetées au BP 2026 s'élèvent à 17 896 734,30 € et se répartissent selon les postes suivants :

RECETTES PAR CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	% évolution
FONDS PROPRES	2 357 384,98	1 908 446,36	-19,04%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	770 000,00	720 000,00	-6,49%
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 587 384,98	1 188 446,36	-25,13%
SUBVENTIONS	2 215 585,90	3 416 826,09	54,22%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 215 585,90	2 616 826,09	18,11%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		800 000,00	
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	-	-	
SOUS-TOTAL	4 572 970,88	5 325 272,45	16,45%
EMPRUNTS	8 241 600,08	8 750 461,85	6,17%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 241 600,08	8 750 461,85	6,17%
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 310 000,00	2 941 000,00	27,32%
024 PRODUITS DES CESSIONS	8 520,00	730 000,00	8468,08%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	150 000,00	0,00%
TOTAL RECETTES	15 283 090,96	17 896 734,30	17,10%

A ce stade, l'emprunt reste la principale ressource des dépenses d'investissement (49%) mais sa part devrait s'amoinrir au regard des différentes étapes budgétaires prévues sur l'année 2026 (budget supplémentaire, décisions modificatives...).

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026



1. Les recettes fiscales : 720 000 € au BP 2026 contre 770 000 € au BP 2025

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'équipement réalisées en 2024 (N-2) se chiffre à 720 000 €, en stabilisation par rapport au BP 2025, au regard des dépenses réalisées.

L'autre ressource fiscale qui est liée à l'investissement concerne la taxe d'aménagement de 120 000 € en 2026.

2. Les subventions d'équipements : 2 616 826,09 € au BP 2026 contre 2 215 585,90 € au BP 2025

Dans un contexte extrêmement tendu pour les collectivités, la commune maintient sa démarche de recherche systématique de co-financements dans le but de réduire le recours à l'emprunt et préserver la situation financière de la collectivité.

Ce poste de recettes est en stagnation à ce stade car cette prévision a été construite sur la base des dossiers déposés par les services de la commune sur les dispositifs de subventionnements pérennes.

Les principales demandes de co-financement portent sur les projets suivants :

- Complexe sportif Marie Paradis : 2 M€ ;
- Ecole la Hêtraie : 83 K€ ;
- Remplacement portes et fenêtres dans les écoles Jean-Louis Marquez et Louis Pasteur : 80 K€ ;
- Vidéoprotection : 70 K€.

3. L'emprunt : 8 750 461,85 € au BP 2026 contre 8 241 600,08 € au BP 2025

En 2025, malgré un besoin d'emprunt d'équilibre prévu à hauteur d'environ 8 M€, la commune a puisé dans son fonds de roulement et n'a emprunté que 5 M€ permettant d'alléger la charge de la dette sur les budgets des années suivantes compte tenu des taux qui restent encore très élevés.

L'emprunt d'équilibre inscrit dans ce budget primitif est, comme chaque année, un chiffre prévisionnel.

L'excédent de l'exercice 2025 connu et affecté après le vote du compte financier unique, sera intégré dans le budget supplémentaire 2026 et diminuera ce montant en conséquence.

En outre, le contexte économique ayant pour incidence une décline très lente des taux d'intérêts nécessite d'apporter une attention particulière sur ce besoin réel d'emprunt.

C'est pourquoi, l'actualisation des prévisions d'exécution du budget 2026 tout au long de l'année ainsi que la recherche systématique de co-financement auront également une incidence sur cette prévision 2026.

4. Le produit des cessions : 730 000 € au BP 2026 contre 8 520 € au BP 2025

Il s'agit notamment de la cession de la Foncière Centre-Ville Vivant pour (270 K€) dispositif de la Métropole.

5. Les recettes d'ordre : 150 000 € au BP 2026 contre 150 000 € au BP 2025

Il s'agit de recettes d'ordre qui sont réalisées pour le transfert des études au chapitre 23 (travaux en cours) lorsqu'elles sont suivies de travaux pour 150 000 €.

Ce montant fera l'objet d'un ajustement au BS au regard des études réalisées et qui devront faire l'objet d'un transfert sur le chapitre 23.

6. L'autofinancement : 1 188 446,36 € au BP 2026 contre 1 587 384,98€ au BP 2025

L'autofinancement résulte du solde positif entre les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) et les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre). Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées. Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section qui doivent être identiques en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement et se répartit comme suit :

- Solde positif entre Recettes de fonctionnement (RF) et Dépenses de fonctionnement (DF) : 1 188 446, 36 €
- Dotations aux amortissements : 2 941 000, 00 €

La capacité d'autofinancement

L'épargne brute représente les ressources dégagées de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements.

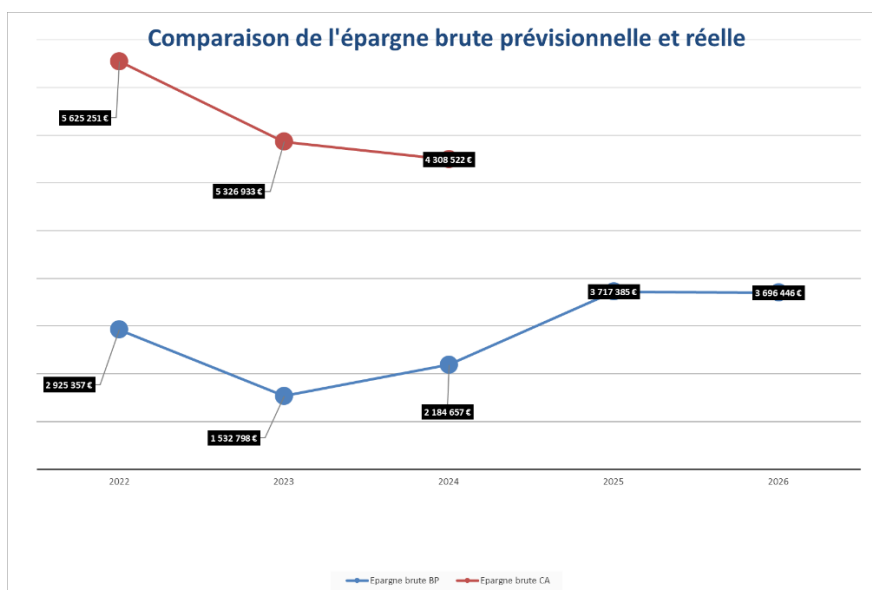
Elle témoigne :

- De l'aisance de la section de fonctionnement ;
- De la capacité de la commune à se désendetter ou à investir.

Le budget primitif 2026 arrête une épargne brute à 3,696 M€ contre 3,717 M€ au BP 2025.

Dans un contexte budgétaire difficile, la municipalité reste prudente sur ses estimations en recettes, raison pour laquelle elle prévoit une **épargne nette** (épargne brute – remboursement du capital de la dette) positive (100 K€) grâce à un travail sérieux les années précédentes qui a permis d'inverser cette tendance.

Cependant, la poursuite de la gestion rigoureuse menée par la commune tout au long de l'année permettra d'améliorer cette épargne, comme l'illustre le graphique ci-dessous, afin de croître la part des fonds propres participant au financement de ses investissements.



En outre, la part de l'affectation des résultats de clôture 2025 et cumulés des années antérieures sur l'année 2026 devrait réduire le besoin réel d'emprunt et maintenir la situation financière de la commune.